



Mont de Marsan, le 19 avril 2024

Solidaires
Fonction Publique

A L'ENSEMBLE DES AGENT-ES

L'HEURE DE LA DECLARATION DES IMPOTS 2024 A SONNE !!

**Vous avez le choix entre deux modalités de
déclaration pour vos frais :**

- L'abattement de 10% sur vos revenus imposables,

Ou

- La déclaration aux frais réels : les frais de déplacement professionnel, frais de repas (valeur forfaitaire de 5.20€/repas), frais liés au télétravail...

Pensez à calculer vos avantages !

Syndicat SUD Collectivités Territoriales des Landes

Maison des Syndicats - 97, place de la Caserne Bosquet - 40000 MONT-DE-MARSAN

Tél. 05.47.87.28.73 - 06.11.75.89.40 - Mail : sudct.landes@gmail.com

Site : www.sud-ct-landes.org - Page : facebook.com/sudctlandes